

Vers plus de territorialisation

Sommaire

- Tous concernés par la COP 21 ! P.2
- Le pouvoir d'agir pour des mobilisations collectives réussies ! P.3
- Militons pour l'animation et l'Éducation populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Éducation Populaire, tant au niveau national qu'europpéen. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.

Les assises sur l'emploi et la formation qui ont eu lieu à Aix-en-Provence, les 14 et 15 septembre derniers, ont insisté sur le besoin de concertation territoriale. Tour à tour, les intervenants ont martelé qu'il était essentiel de maintenir le partenariat entre les acteurs de la formation (État, conseil régional, branche, CFA) et notamment au travers des COT (Contrats d'objectifs territoriaux).

Cependant, dans le même temps, les moyens d'État diminuent et les agents sont de moins en moins en capacité d'être disponibles pour les usagers. Par ailleurs, la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 en instituant les CNEFOP et CREFOP (Conseil National/Régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle) renforce les compétences des conseils régionaux en matière de formation et lie directement la formation à l'employabilité. Petit à petit, c'est la formation elle-même qui se territorialise.

Pour le SEP-UNSA, il est essentiel que la formation soit un vecteur de professionnalisation et de mobilité professionnelle. Ainsi, si les CQP se déve-

loppent, ce doit être pour permettre à davantage d'animateurs d'accéder progressivement vers le niveau BPJEPS. Les COT doivent être rédigés de manière à favoriser la professionnalisation et l'accès à un niveau IV minimum.

Mais pour arriver à cela, il faut que chaque partenaire soit vivace et en capacité de participer activement. Il faut donc maintenir une place pour chacun et veiller à ce que l'animation ait toute sa place, notamment face au secteur sportif qui, on l'a vu à Aix, mobilise l'essentiel des attentions. Restons donc vigilants à la place des pouvoirs publics et de la branche dans ce climat de réforme d'État et de réduction du nombre de conventions collectives.



Marie Baggio
Secrétaire générale
adjoite du SEP UNSA

SEP-UNSA
87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE
<http://sep.unsa-education.org>
Tél : 06 09 82 04 08

INFO

TPE : des élections dans un an !

Grâce à la dernière loi de 2008 relative à la rénovation du dialogue social, les TPE ont aussi une voix au chapitre de la représentativité. Désormais, tous les 4 ans, les salariés de ces très petites associations (- 11 salariés) pourront voter pour l'organisation syndicale de leur choix. Les prochaines élections auront lieu en décembre 2016. C'est donc le moment de commencer à se renseigner, d'organiser des réunions d'infos syndicales et de mobiliser tous les salariés. Dans des branches telles que l'animation ou les centres sociaux, cette avancée est révolutionnaire. Alors saisissons l'opportunité et faisons entendre notre voix. Contactez-nous !

+ d'infos : Marie Baggio 06.63.04.20.92 marie.sep.unsa@gmail.com

Tous concerné par la COP 21 !

« Ce qui est en jeu, ce n'est pas la qualité de vie, c'est la vie des populations, des territoires, des biosystèmes ».

(déclaration du Président à la conférence sur le climat « La France s'engage »)



Engagement à l'échelle d'un pays

Le 30 novembre 2015, la COP 21 se réunira à Paris. L'objectif de cette conférence est d'aboutir à un accord international crucial qui visera à réduire de 2 degrés la température globale. D'ici 2020, c'est 100 milliards de dollars que les pays contributeurs vont devoir trouver (pré-accord signé à la COP 20 de Lima en décembre 2014). Pour atteindre cet objectif, la France propose une taxe européenne sur les transactions financières dont le produit sera en partie reversé à la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, des mesures vont être prises pour diminuer l'utilisation de papiers, favoriser l'utilisation des transports publics, améliorer les hébergements, etc...

Engagement à l'échelle d'une entreprise

Par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et pour la croissance verte est créée une indemnité kilométrique vélo (montant à déterminer par décret). L'objectif d'une telle loi étant le changement des habitudes pour aller vers davantage d'éco-citoyenneté, la loi évoque une prise en charge de « tout ou partie » des frais engagés par les salariés se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (nouvel article L.3261-3-1 du code du travail). La mise en place de cette mesure reste facultative.

Pendant, si l'employeur accepte de la mettre en place, il bénéficiera d'exonération des cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Côté salarié, cette aide est cumulable avec l'aide existante : le remboursement jusqu'à la moitié des frais de transport public. Si vous souhaitez mettre en place cette mesure dans votre association, parlez-en à vos représentants d'organisation syndicale (élus CE/DP) pour qu'un accord soit conclu. A moins que votre employeur décide de manière unilatérale d'appliquer cette loi !

Engagement à l'échelle d'un citoyen

Afin de mobiliser les citoyens, la plateforme « coalition climat » a été créée (<http://coalitionclimat21.org/>). Les actions qu'elle propose ont vocations à rendre visible des revendications éco-citoyennes allant de l'alimentation à l'emploi ou la lutte contre les inégalités. Voici les prochaines manifestations :

• 28 et 29 novembre, marchons pour le climat !

A la veille du début de la conférence, des centaines de milliers de personnes descendront dans les rues de Paris (le 29) et des grandes villes du monde (les 28 et 29), pour marcher ensemble et affirmer haut et fort nos revendications.

• 5 et 6 décembre : Sommet citoyen pour le climat, à Montreuil.

Le Sommet citoyen pour le climat sera l'occasion de vous rendre au Village mondial des alternatives pour découvrir les solutions qui existent pour lutter contre le dérèglement climatique, et de suivre les débats et conférences organisées dans le cadre du Climat Forum.

• Du 7 au 11 décembre : le CENTQUATRE PARIS se transformera en Zone d'action climat (ZAC). Débats, activités grand public de sensibilisation au dérèglement climatique,...le CENTQUATRE sera un grand espace de convergence et de mobilisation ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent s'informer et prendre part aux actions citoyennes.

• 12 décembre, Action de masse pour la justice climatique (Paris).

Se réunir pour envoyer un message fort en faveur d'un avenir meilleur, plus respectueux de l'environnement, et plus juste pour toutes et tous. Des militants du SEP y seront, rejoignez-nous !

Cette question nous préoccupe car le SEP s'engage dans ses mandats pour le développement d'une conscience environnementale.

+ d'info : Laurence Druon
06 17 44 63 43
laurence.druon@gmail.com

Le « pouvoir d'agir » : pour des mobilisations collectives réussies

L'empowerment ou pouvoir d'agir est un terme dans l'air du temps et ça peut nous agacer. Pourtant, la quinzaine de militants du SEP présents à la formation organisée par l'association Echo Alliance Citoyenne en janvier 2015 à Toulouse ont été convaincus de la nécessité de renouveler leurs pratiques syndicales, pour être tout simplement plus efficaces.

Pour mobiliser les collègues, rien de tel que d'avoir l'impression qu'on avance, qu'on gagne des victoires. Défendre les collègues en difficulté, être présents dans des instances, préparer des élections ne suffit pas à mobiliser des troupes nombreuses. Il s'agit d'inventer un syndicalisme d'action, qui multiplie les initiatives pour gagner petit à petit en réussites et donc en pouvoir. Pour cela, à côté des éternels courriers, pétitions, rendez-vous avec le directeur, boycott des instances, imaginons des actions inattendues, créatives et ludiques : d'une part on se fera plaisir, et d'autre part on étonnera et déstabilisera le camp d'en face. Cela s'appuie sur une stratégie précise et éprouvée, l'élaboration de revendications claires et crédibles, l'identification d'adversaires sur lesquels on a prise, des tactiques de négociations fines, qui ont été théorisées dans les années 1970 par Saul Alinsky aux Etats-Unis et reviennent en force ces dernières années. S'allier avec d'autres fait aussi partie de la stratégie : s'allier avec les usagers et

les associations quand on est fonctionnaire d'État, s'allier avec les parents, les enseignants, les associations locales, les agents des collectivités dans le cas des TAP, etc.

Enfin, la méthode fait la part belle au colportage d'histoires de mobilisations réussies, pour se donner des idées et du courage. Nous avons commencé à collecter ces histoires au SEP et en voici une ci-contre.

L'équipe nationale a décidé de mettre le paquet sur le pouvoir d'agir, avec une secrétaire nationale à mi-temps pour monter des formations et accompagner les collectifs qui veulent monter des actions.

N'attendez pas qu'on vous donne le pouvoir, prenez-le !

+ d'info : Laurence Druon
06 17 44 63 43
laurence.druon@gmail.com

Accompagnement et formations au pouvoir d'agir

L'équipe nationale du SEP-UNSA propose un accompagnement de vos actions de mobilisation collective ainsi que des formations à la carte. Des formations sont d'ores et déjà envisagées pour l'inter-syndicale Jeunesse et Sports Ile de France (SEP, SNAPS, FSU) et pour un groupe de directeurs syndiqués SEP de la Fédération régionale des MJC d'Ile-de-France.

+ d'info : Laurence Druon 06 17 44 63 43 laurence.druon@gmail.com

Histoires de mobilisation collective

Un petit déjeuner syndical devant 800 congressistes

Fin de l'été 2015. 800 salariés, militants, élus, bénévoles des CEMEA tiennent Congrès à Grenoble.

Le dernier soir, les élus SEP-UNSA du CE national décident à l'arrache d'organiser le lendemain matin un petit-déjeuner syndical de 8h à 10h avant la reprise des travaux. La direction donne immédiatement son accord. Le temps d'acheter des croissants et de faire couler le café, et voilà un moyen simple et très visible de parler du syndicat et de recueillir la parole des salariés, utile aux élus nationaux qui ont souvent du mal à mobiliser leurs collègues sur toute la France. C'était la première fois qu'une présence syndicale s'affichait lors d'une instance de ce type.

Inspirées par cette idée, certaines de nos sections souhaitent organiser elles aussi des rencontres conviviales de mobilisation, en profitant notamment de rencontres nationales de travail entre salariés. Laurence Druon, secrétaire nationale du SEP peut les accompagner dans l'organisation.

Et vous, à quand votre tour ?



+ d'info : Laurence Druon
06 17 44 63 43
laurence.druon@gmail.com

Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :
<http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs>

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :
http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1

**Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...
J'adhère au SEP UNSA !**

Nom : Prénom :
 Adresse:
 Téléphones : domicile : portable : professionnel :
 Courriel : Secteur privé - Convention collective :
 Fonction publique : Etat Hospitalière Territoriale Je suis aussi : Secrétaire régional(e) Elu(e) CAP Elu(e) au CT / CHS (DDI)
 RSS Elu(e) CE Autre(s) mandat(s) au titre du SEP :
 Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle : locale régionale (section) nationale (groupes thématiques)
 Nom et adresse de l'employeur :
 Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) :

Date : Signature :

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :
SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : bharpages@yahoo.fr 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

Grille des cotisations

Adhésion valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 34 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :
 Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ
 Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA ÉDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

Moins de 800 €	36€ soit 12 € après déduction
800-1000 €	44€ soit 15 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction
Retraités	70 € soit 23,8 € après déduction

Quel que soit le montant de ma cotisation 2015
 Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel : 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre (autorisation ci-jointe, à compléter)
 Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

